

mikrozid® PAA wipes *No Change Service!*

Version
05.00

Date de révision:
18.04.2023

Date de dernière parution: 26.04.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : mikrozid® PAA wipes

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Désinfectants et produits biocides généraux

Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant : Schülke & Mayr GmbH
Robert-Koch-Str. 2

22851 Norderstedt
Allemagne
Téléphone: +49 (0)40/ 52100-0
Téléfax: +49 (0)40/ 52100318
mail@schuelke.com
www.schuelke.com

Importateur : Schülke & Mayr AG
Hungerbuelstrasse 22

8500 Frauenfeld
Suisse
Téléphone: +41 44 466 55 44
Téléfax: +41-44-466 55 33
mail.ch@schuelke.com

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS/Personne de contact : Application Specialists
+49 (0)40/ 521 00 666
AD@schuelke.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Tox Info Suisse: 145 (24 h)
Carechem 24 International: +49 89 220 61012

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1 H290: Peut être corrosif pour les métaux.

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

mikrozid® PAA wipes

No Change Service!

Version
05.00

Date de révision:
18.04.2023

Date de dernière parution: 26.04.2022

Irritation oculaire, Catégorie 2

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger :
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention:

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux.

Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

mikrozid® PAA wipes *No Change Service!*

Version
05.00

Date de révision:
18.04.2023

Date de dernière parution: 26.04.2022

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution hydro sur textile non-tissé

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
péroxyde d'hydrogène	7722-84-1 231-765-0 008-003-00-9 01-2119485845-22-XXXX	Ox. Liq. 1; H271 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 (Système respira- toire) Aquatic Chronic 3; H412 _____ Limite de concen- tration spécifique Ox. Liq. 1; H271 >= 70 % Ox. Liq. 2; H272 50 - < 70 % Skin Corr. 1A; H314 >= 70 % Skin Corr. 1B; H314 50 - < 70 % Skin Irrit. 2; H315 35 - < 50 % Eye Dam. 1; H318 8 - < 50 % Eye Irrit. 2; H319 5 - < 8 % STOT SE 3; H335 >= 35 % _____ Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 801 mg/kg	>= 5 - < 8
acide acétique	64-19-7 200-580-7	Flam. Liq. 3; H226 Skin Corr. 1A;	>= 1 - < 3

mikrozid® PAA wipes **No Change Service!**

Version
05.00

Date de révision:
18.04.2023

Date de dernière parution: 26.04.2022

	607-002-00-6 01-2119475328-30-XXXX	H314 Eye Dam. 1; H318 Limite de concentration spécifique Skin Corr. 1A; H314 ≥ 90 % Skin Corr. 1B; H314 25 - < 90 % Skin Irrit. 2; H315 10 - < 25 % Eye Irrit. 2; H319 10 - < 25 %	
acide peracétique	79-21-0 201-186-8 607-094-00-8 01-2119531330-56-XXXX	Flam. Liq. 3; H226 Org. Perox. D; H242 Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10 Limite de concentration spécifique STOT SE 3; H335 ≥ 1 % Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 85 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard):	≥ 0,025 - < 0,1

mikrozid® PAA wipes **No Change Service!**

Version
05.00

Date de révision:
18.04.2023

Date de dernière parution: 26.04.2022

		0,204 mg/l Toxicité aiguë par voie cutanée: 1.100 mg/kg	
--	--	--	--

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas d'inhalation : Assurer une ventilation adéquate.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Laver à l'eau et au savon par précaution.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Traiter de façon symptomatique.

Risques : Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche
Mousse
Pulvérisateur d'eau
Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés : Ne PAS utiliser un jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : Pas d'information disponible.

mikrozid® PAA wipes

No Change Service!

Version
05.00

Date de révision:
18.04.2023

Date de dernière parution: 26.04.2022

la lutte contre l'incendie

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.
Rincer à l'eau.

6.4 Référence à d'autres rubriques

voir section 8 + 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver le récipient bien fermé. Éviter une exposition directe au soleil. Température de stockage recommandée: 5 - 30°C

Précautions pour le stockage : Pas de matières à signaler spécialement.

mikrozid® PAA wipes **No Change Service!**

Version
05.00

Date de révision:
18.04.2023

Date de dernière parution: 26.04.2022

en commun

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : aucun

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
péroxyde d'hydrogène	7722-84-1	VME	1 ppm 1,4 mg/m ³	CH SUVA
	Information supplémentaire: Occupational Safety and Health Administration, Deutsche Forschungsgemeinschaft, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VLE	2 ppm 2,8 mg/m ³	CH SUVA
	Information supplémentaire: Occupational Safety and Health Administration, Deutsche Forschungsgemeinschaft, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		PEL	1,25 mg/m ³	Biocide dossier
		STEL	1,25 mg/m ³	Biocide dossier
acide acétique	64-19-7	VME	10 ppm 25 mg/m ³	CH SUVA
	Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and Health, Occupational Safety and Health Administration, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VLE	20 ppm 50 mg/m ³	CH SUVA
	Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and Health, Occupational Safety and Health Administration, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		TWA	10 ppm 25 mg/m ³	2017/164/EU
	Information supplémentaire: Indicatif			
		STEL	20 ppm 50 mg/m ³	2017/164/EU
	Information supplémentaire: Indicatif			
acide peracétique	79-21-0			CH SUVA
	Information supplémentaire: Actions sur la peau très forte (conc. 40%)			
		PEL	0,16 ppm 0,5 mg/m ³	Biocide dossier
		STEL	0,16 ppm 0,5 mg/m ³	Biocide dossier

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

mikrozid® PAA wipes **No Change Service!**

Version
05.00

Date de révision:
18.04.2023

Date de dernière parution: 26.04.2022

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
péroxyde d'hydrogène	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1,4 mg/m ³
acide acétique	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	25 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	25 mg/m ³

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
péroxyde d'hydrogène	Eau douce	0,0126 mg/l
	Eau de mer	0,0126 mg/l
	Effets sur les installations de traitement des eaux usées	4,66 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,047 mg/kg
	Sédiment marin	0,047 mg/kg
	Sol	0,0023 mg/kg
acide acétique	Eau douce	3,058 mg/l
	Eau de mer	0,306 mg/l
	Sédiment d'eau douce	11,36 mg/kg
	Sédiment marin	1,136 mg/kg
	Utilisation/rejet intermittent(e)	30,58 mg/l
	Sol	0,478 mg/kg
	Effets sur les installations de traitement des eaux usées	85 mg/l
acide peracétique	Eau douce	0,0069 µg/l
	Eau de mer	0,069 µg/l
	Effets sur les installations de traitement des eaux usées	0,051 mg/l
	Effets sur les organismes terrestres	0,282 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : En cas de risque d'éclaboussures, porter:
Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection des mains
Directive : Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.

Remarques : Contact prolongé: Gants en caoutchouc nitrile p.e. Camatril (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,40 mm) ou gants en caoutchouc butyle p.e. Butoject (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,70 mm) fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la même protection.

Protection de la peau et du corps : Uniforme de travail ou veste de laboratoire.

Protection respiratoire : Si, pour des raisons techniques, les valeurs limites sur le lieu de travail ne pouvaient être respectées, il faudrait alors, dans des conditions exceptionnelles, porter un appareil de protection respiratoire adapté, mais ceci uniquement pour de

mikrozid® PAA wipes

No Change Service!

Version
05.00

Date de révision:
18.04.2023

Date de dernière parution: 26.04.2022

courtes périodes.
Type de Filtre recommandé:
A2B2E2K2 Hg NO P3 P D/ CO 20 P3 R D

Mesures de protection : Éviter le contact avec la peau et les yeux.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : Solution hydro sur textile non-tissé

Couleur : incolore

Odeur : Âcre

Seuil olfactif : non déterminé

Point de fusion/point de congélation : non déterminé

Température de décomposition : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : env. 100 °C
de la solution active

Inflammabilité : Non applicable

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible

Point d'éclair : > 104 °C
Méthode: ISO 3679
BPL: oui
de la solution active

Température d'auto-inflammation : Donnée non disponible

pH : Non applicable

Viscosité
Viscosité, dynamique : 1 mPa*s (20 °C)
de la solution active

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : complètement soluble

mikroqid® PAA wipes ***No Change Service!***

Version
05.00

Date de révision:
18.04.2023

Date de dernière parution: 26.04.2022

Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non applicable
Pression de vapeur	: 20 hPa (env. 20 °C) de la solution active
Densité	: 1,03 g/cm ³ (20 °C) de la solution active
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs	:	Donnée non disponible
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant. de la solution active
Taux de corrosion du métal	:	< 6,25 mm/a Corrosif pour les métaux corrosion par piqûres de la solution active
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucune raisonnablement prévisible.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Températures extrêmes et lumière du soleil direct.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts et bases fortes

10.6 Produits de décomposition dangereux

L'oxygène

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

mikrozid® PAA wipes

No Change Service!

Version
05.00

Date de révision:
18.04.2023

Date de dernière parution: 26.04.2022

Produit:

- Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul
- Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

péroxyde d'hydrogène:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 801 mg/kg
Remarques: Nocif en cas d'ingestion.

Estimation de la toxicité aiguë: 801 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul
- Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une inhalation de courte durée.
Remarques: Règlement (CE) No. 1272/2008, relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, Annexe VI, Tableau 3.1
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): 6.500 mg/kg

acide acétique:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3.310 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 39,8 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

acide peracétique:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 85 - 153 mg/kg
Evaluation: Toxique en cas d'ingestion.

Estimation de la toxicité aiguë: 85 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 0,204 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Evaluation: Mortel par inhalation.

Estimation de la toxicité aiguë: 0,204 mg/l
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: Méthode de calcul

mikrozid® PAA wipes

No Change Service!

Version
05.00

Date de révision:
18.04.2023

Date de dernière parution: 26.04.2022

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): 1.100 mg/kg
Evaluation: Nocif par contact cutané.

Estimation de la toxicité aiguë: 1.100 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Produit:

Méthode : Essai sur le Modèle de Peau Humaine EPISKIN
Résultat : Irritation de la peau

Composants:

péroxyde d'hydrogène:

Espèce : Lapin
Résultat : Corrosif après 3 minutes d'exposition ou moins

acide acétique:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Corrosif après 3 minutes d'exposition ou moins

acide peracétique:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Corrosif après 3 minutes d'exposition ou moins

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Composants:

péroxyde d'hydrogène:

Espèce : Lapin
Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

acide acétique:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

acide peracétique:

Espèce : Lapin
Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

mikrozid® PAA wipes *No Change Service!*

Version
05.00

Date de révision:
18.04.2023

Date de dernière parution: 26.04.2022

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

péroxyde d'hydrogène:

Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

acide acétique:

Résultat : Donnée non disponible

acide peracétique:

Espèce : Souris
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
Remarques : La substance n'est pas considérée être un sensibilisateur cutané.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

péroxyde d'hydrogène:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: test in vivo
Résultat: N'est pas mutagène

acide acétique:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Résultat: négatif

acide peracétique:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les effets sur les cellules germinales ne sont pas significatifs., La substance a été testée sur sa mutagénicité et sur d'autres types d'effets génotoxiques, en in vitro et en in vivo, et est évaluée comme étant non-mutagène.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

péroxyde d'hydrogène:

Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

acide acétique:

Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancéri-

mikrozid® PAA wipes

No Change Service!

Version
05.00

Date de révision:
18.04.2023

Date de dernière parution: 26.04.2022

gène.

acide peracétique:

Cancérogénicité - Evaluation : Aucune alerte structurelle pour carcinogénicité n'a été trouvée.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

péroxyde d'hydrogène:

Toxicité pour la reproduction : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.
- Evaluation

acide acétique:

Toxicité pour la reproduction : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.
- Evaluation

acide peracétique:

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 100 mg/l
Tératogénicité: NOAEL F1: 100 mg/l

Toxicité pour la reproduction : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.
- Evaluation

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

péroxyde d'hydrogène:

Organes cibles : Voies respiratoires
Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

acide acétique:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

acide peracétique:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

péroxyde d'hydrogène:

Evaluation : Donnée non disponible

mikrozid® PAA wipes **No Change Service!**

Version
05.00

Date de révision:
18.04.2023

Date de dernière parution: 26.04.2022

acide acétique:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

acide peracétique:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

péroxyde d'hydrogène:

Espèce : Rat
NOAEL : 26 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 3 mois
Remarques : Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.

Espèce : Rat
NOAEL : 0,0029 mg/l
Voie d'application : Inhalation (vapeur)
Méthode : OCDE ligne directrice 407

acide acétique:

Espèce : Rat
NOAEL : 1.800 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 14 jours

acide peracétique:

Espèce : Rat
NOAEL : 15 mg/kg
Durée d'exposition : 90 jours
Remarques : Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité subchronique.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

mikrozid® PAA wipes

No Change Service!

Version
05.00

Date de révision:
18.04.2023

Date de dernière parution: 26.04.2022

0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Le produit n'a pas été testé.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants:

péroxyde d'hydrogène:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 16,4 - 37,4 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia pulex (Daphnie)): 2,4 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Skeletonema costatum (algue marine)): 1,38 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

NOEC (Skeletonema costatum (algue marine)): 0,63 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,63 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

acide acétique:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Gambusia affinis (Guppy sauvage)): 251 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna): 95 mg/l
Durée d'exposition: 24 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE100 (Euglena gracilis): 720 mg/l
Durée d'exposition: 0,25 h

acide peracétique:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 1,1 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

mikrozid® PAA wipes

No Change Service!

Version
05.00

Date de révision:
18.04.2023

Date de dernière parution: 26.04.2022

Type de Test: Essai en semi-statique

Toxicité pour la daphnie et
les autres invertébrés aqua-
tiques

: CE50 (Daphnia magna): 0,73 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour les
algues/plantes aquatiques

: NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)):
0,061 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique

Facteur M (Toxicité aiguë
pour le milieu aquatique)

: 1

Toxicité pour les poissons
(Toxicité chronique)

: NOEC: 0,00069 mg/l
Durée d'exposition: 33 d
Espèce: Danio rerio (poisson zèbre)

Toxicité pour la daphnie et
les autres invertébrés aqua-
tiques (Toxicité chronique)

: NOEC: 0,0121 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Facteur M (Toxicité chro-
nique pour le milieu aqua-
tique)

: 10

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

péroxyde d'hydrogène:

Biodégradabilité

: Résultat: Totalement biodégradable
Méthode: OCDE Ligne directrice 301

acide acétique:

Biodégradabilité

: Résultat: Totalement biodégradable
Méthode: OCDE 301D / CEE 84/449 C6

acide peracétique:

Biodégradabilité

: Résultat: Facilement biodégradable.
Méthode: OCDE Ligne directrice 301

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation

: Remarques: Ce mélange ne contient aucune substance con-
sidérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

Composants:

péroxyde d'hydrogène:

Bioaccumulation

: Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

mikrozid® PAA wipes **No Change Service!**

Version Date de révision: Date de dernière parution: 26.04.2022
05.00 18.04.2023

Coefficient de partage: n- : log Pow: -1,57
octanol/eau

acide acétique:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

acide peracétique:

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n- : log Pow: -0,26 (20 °C)
octanol/eau Méthode: Valeur calculée

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

péroxyde d'hydrogène:

Mobilité : Milieu: Eau
Remarques: S'hydrolyse facilement.

acide acétique:

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

acide peracétique:

Mobilité : Milieu: Eau
Remarques: S'hydrolyse facilement.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup- : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui
plémentaire même.

mikrozid® PAA wipes **No Change Service!**

Version
05.00

Date de révision:
18.04.2023

Date de dernière parution: 26.04.2022

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- | | |
|-----------------------|---|
| Produit | : Peut-être éliminé avec les ordures ménagères sous réserve que les réglementations soient observées et accord avec l'exploitant de la décharge et les autorités compétentes. |
| Emballages contaminés | : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. |

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

- | | |
|------|-----------|
| ADR | : UN 3265 |
| IMDG | : UN 3265 |
| IATA | : UN 3265 |

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- | | |
|------|---|
| ADR | : LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.
(péroxyde d'hydrogène) |
| IMDG | : CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S.
(hydrogen peroxide) |
| IATA | : Corrosive liquid, acidic, organic, n.o.s.
(hydrogen peroxide) |

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- | | |
|------|-----|
| ADR | : 8 |
| IMDG | : 8 |
| IATA | : 8 |

14.4 Groupe d'emballage

- | | |
|-----------------------------------|------------|
| ADR | |
| Groupe d'emballage | : III |
| Code de classification | : C3 |
| Numéro d'identification du danger | : 80 |
| Étiquettes | : 8 |
| Code de restriction en tunnels | : (E) |
| IMDG | |
| Groupe d'emballage | : III |
| Étiquettes | : 8 |
| EmS Code | : F-A, S-B |
| IATA (Cargo) | |
| Instructions de conditionne- | : 856 |

mikrozid® PAA wipes **No Change Service!**

Version
05.00

Date de révision:
18.04.2023

Date de dernière parution: 26.04.2022

ment (avion cargo)
Instruction d' emballage (LQ) : Y841
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Corrosive

IATA (Passager)

Instructions de conditionne- : 852
ment (avion de ligne)
Instruction d' emballage (LQ) : Y841
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Corrosive

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Dangereux pour l'environne- : non
ment

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ordonnance sur la réduction des : Les conditions de limitation pour les annexes suivantes
risques liés aux produits chimiques doivent être prises en compte:
(ORRChim, SR 814.81) Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses
acide acétique: Annexe 2.12 Générateurs d'aérosols

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Ordonnance PIC, OPICChim (814.82) : Non applicable

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs
Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection : Non applicable
contre les accidents majeurs (OPAM 814.012)

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201)
Classe de pollution de l'eau : Classe B

Numéro d'enregistrement : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application
directe sur des êtres humains ou des animaux
Désinfectants pour les surfaces en contact avec les denrées
alimentaires et les aliments pour animaux:
Catégorie d'utilisation: Produit commercial CHZN3512

mikrozid® PAA wipes **No Change Service!**

Version
05.00

Date de révision:
18.04.2023

Date de dernière parution: 26.04.2022

Composés organiques volatils : La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV)
Contenu en composés organiques volatils (COV): 1,44 %
pas de taxes des COV

Autres réglementations:

Règlement (UE) no 528/2012 du Parlement Européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) : Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.
Article 13 Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'art. 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TSCA	: Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.
AIIC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
DSL	: Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
ENCS	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
ISHL	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
KECI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
IECSC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
NZIoC	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
TECI	: N'est pas en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Exempt

mikrozid® PAA wipes **No Change Service!**

Version
05.00

Date de révision:
18.04.2023

Date de dernière parution: 26.04.2022

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H226	: Liquide et vapeurs inflammables.
H242	: Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H271	: Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
H301	: Toxique en cas d'ingestion.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H312	: Nocif par contact cutané.
H314	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H330	: Mortel par inhalation.
H332	: Nocif par inhalation.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Flam. Liq.	: Liquides inflammables
Org. Perox.	: Peroxydes organiques
Ox. Liq.	: Liquides comburants
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2017/164/EU	: Europe. Directive 2017/164/UE de la Commission établissant une quatrième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
CH SUVA	: Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
2017/164/EU / STEL	: Valeur limite à courte terme
2017/164/EU / TWA	: Valeurs limites - huit heures
CH SUVA / VME	: valeur moyenne d'exposition
CH SUVA / VLE	: valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code internatio-

mikrozid® PAA wipes **No Change Service!**

Version
05.00

Date de révision:
18.04.2023

Date de dernière parution: 26.04.2022

nal pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Met. Corr. 1	H290
Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319
Aquatic Chronic 3	H412

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.